

08-01-2019

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS,
TENUE LE 8 JANVIER 2019 À 20 H 10, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :**

Membres du conseil :

M^{me} Maryse Gouger, district n° 1; M. Pierre Lépicier, district n° 4;
M. Gyslain Loyer, district n° 2; M. Sylvain Trudel, district n° 5;
M. Denis Renaud, district n° 3; M. Luc Ducharme, district n° 6;

Sous la présidence de la mairesse, Mme Audrey Boisjoly.
Le secrétaire-trésorier, M. Jeannoé Lamontagne, est aussi présent.

**LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL, PRÉSENTS SUR LE TERRITOIRE, RENONCENT À
L'AVIS DE CONVOCATION REQUIS ET CONSENTENT À DISCUTER ET À DÉCIDER DE TOUS
LES SUJETS QUI SERONT PRÉSENTÉS LORS DE CETTE SÉANCE.**

LA MAIRESSE CONSTATE LE QUORUM ET OUVRE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE À 20 H 10.

001-2019

Ordre du jour

Sur la proposition du conseiller Gyslain Loyer appuyée par la conseillère Maryse Gouger, il est résolu que l'ordre du jour suivant soit adopté ainsi :

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Période de questions;
3. Promesse de vente – Terrain de la caserne;
4. Évaluation des candidats DGA – Mandat à la FQM;
5. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Point n° 2

Période de questions

La mairesse invite les citoyens à la période de questions.

002-2019

Promesse de vente – Terrain
de la caserne

CONSIDÉRANT le projet de construction d'une nouvelle caserne à l'aide du programme Réfection et construction des infrastructures municipales (RECIM);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit acquérir un terrain pour faire progresser le dossier de ladite construction;

CONSIDÉRANT QU' une partie des lots n^{os} 5 359 927 et 5 359 928, ainsi que le lot complet 5 359 937 seraient disponible pour y effectuer la construction de la caserne;

CONSIDÉRANT QUE la localisation de ces lots est idéale pour assurer une bonne desserte pour le Service de sécurité incendie;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de la conseillère Maryse Gouger appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu :

1. de faire préparer une promesse de vente par Me Mireille Beausoleil, notaire;
2. d'autoriser la mairesse et le directeur général à faire signer une promesse de vente à Mme Jeannette Tremblay et à Gestion MR4 inc. pour l'acquisition d'une partie des lots n^{os} 5 359 927 et 5 359 928, ainsi que le lot complet 5 359 937.
3. d'autoriser la mairesse et le directeur général à signer le contrat notarié découlant de ladite promesse de vente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

003-2019

Évaluation des candidats
pour le poste de directeur
général adjoint – Mandat à
la FQM

CONSIDÉRANT l’affichage de poste pour pourvoir le poste de directeur(trice) général(e) adjoint(e)/secrétaire-trésorier(ère) adjoint(e);

CONSIDÉRANT les candidatures reçues;

CONSIDÉRANT QUE ces candidatures doivent être évaluées;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier appuyée par la conseillère Maryse Gouger, il est résolu d’octroyer à la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) un mandat pour l’évaluation des candidats et la réalisation des entrevues téléphoniques, avec une enveloppe budgétaire d’au plus 3 000 \$ selon les taux horaires suivants :

Fonction	Taux horaire
Avocates en relations du travail	De 140 \$ à 165 \$
Conseillères en ressources humaines	De 125 \$ à 140 \$
Technicienne en ressources humaines	De 75 \$ à 85 \$

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je soussigné secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

004-2019

Levée de la séance

Sur la proposition du conseiller Luc Ducharme, il est résolu que la présente séance soit levée à 20 h 14.

Audrey Boisjoly
Mairesse

Jeannoé Lamontagne
Secrétaire-trésorier/directeur général

« Je, Audrey Boisjoly, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal ».